

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	44 (1915)
Heft:	20
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sont étudiés dans des pages écrites avec une élégance, d'où la lourdeur indigeste d'une érudition mal comprise est absente. On lit l'ouvrage avec autant de plaisir que d'utilité.

* * *

Annales fribourgeoises, revue d'histoire, d'art et d'archéologie. — Fribourg, imprimerie Fragnière, frères.

Sommaire du numéro 6, novembre-décembre 1915 : La garnison de Fribourg (suite), par Max DE DIESBACH. — La chapelle de Saint-Jost, près Montorge, par Georges CORPATAUX. — La procuration des députés des villes et communautés fribourgeoises à l'assemblée provisoire du pays de Vaud (suite et fin), par L. MOGEON. — Les armoiries de Prez-vers-Siviriez, par D. — Notre-Dame de Compassion et le couvent des Pères Capucins de Bulle (suite et fin), par P. Athanase COTTIER, O. M. C. — Bibliographie.

* * *

Revue des Familles du 20 novembre 1915. Sommaire : Rites et coutumes des funérailles, par P. BONDALLAZ. — La Mission catholique suisse. — Souvenirs de la Campagne de Russie (par Georges DEMIERRE, capitaine staviacois, au service de la Grande Armée).

Illustrations : Après l'enterrement (tableau du peintre bernois Max BURI). — Au Cimetière (eau-forte d'Edouard VALLET, Genève). — M. l'abbé Dr Dévaud, délégué du Conseil fédéral pour la visite des prisonniers français en Allemagne. — Landsgemeinde d'Uri. — Bruxelles : Le marché aux fleurs, la Maison du Roi.

En vente dans tous les kiosques de gares et à l'Administration H. Butty et C^{ie}, à Estavayer-le-Lac (Suisse) au prix de 10 centimes (édition rose) et 15 centimes (édition bleue).

—————

CHRONIQUE SCOLAIRE

† **M. Isidore Terrapon.** — Le corps enseignant fribourgeois vient de perdre dans la personne de M. Isidore Terrapon, décédé subitement à l'âge de 49 ans, l'un de ses membres les plus méritants.

Originaire de Châtonnaye, il entra en 1883 à l'Ecole normale de Hauterive où il fit d'excellentes études ; on l'a toujours vu occuper le premier rang dans sa classe. Après avoir obtenu un brevet d'instituteur, il fut envoyé comme stagiaire dans son endroit d'origine, puis nommé au poste de Mossel qu'il occupa une année.

C'est à l'école de Prez-vers-Siviriez, où il entra en 1889, qu'il consacra surtout son activité et ses forces pendant plus d'un quart de siècle. Son étude de prédilection était l'histoire, branche à laquelle il consacrait les courts loisirs que lui laissait la direction de son école. Nous savons, par exemple, qu'il a lu le grand ouvrage de Rohrbacher sur l'histoire de l'Eglise en une trentaine de volumes in-octavo : lecture sérieuse et non de fantaisie, dans laquelle il a appris quantité de choses nullement inutiles à l'accomplissement zélé de ses fonctions d'instituteur.

Les funérailles ont eu lieu à Siviriez le 29 novembre.

M. Terrapon, qui a élevé une nombreuse famille, n'aura pas eu la joie de voir l'aîné de ses fils, étudiant en théologie, monter à l'autel du Seigneur. Nous présentons à la famille éplorée nos plus sincères condoléances. A. L.

Suisse. — L'assemblée des délégués de la Société suisse des instituteurs s'est réunie à Zurich dans le courant du mois de novembre dernier, sous la présidence de M. Fritschi. Cent cinq sections étaient représentées par une centaine de délégués. D'après le rapport annuel, la Société compte à l'heure actuelle 9,050 membres, soit 300 de moins que l'année dernière. La fortune de la Société est de 28,000 fr. et le fonds des orphelins de 215,474 fr. Depuis le 1^{er} juillet 1915, l'Association possède un secrétaire permanent. Après une discussion approfondie, l'assemblée a décidé la création d'une caisse de secours aux collègues rendus responsables pour des dégâts survenus dans l'exercice de leurs fonctions. Les statuts, présentés par le comité central, prévoient une cotisation annuelle de 50 centimes par membre. Ce projet sera soumis au scrutin général en février avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1916. Le lendemain, à l'Hôtel-de-Ville, 250 personnes ont assisté à l'assemblée principale de l'Association, qui avait à l'ordre du jour la question de l'éducation civique. Plusieurs directions d'instruction publique avaient envoyé des délégués. On remarquait la présence de M. Calonder, chef du Département de l'Intérieur, qui a exprimé sa joie du mouvement en faveur de la création d'un enseignement civique et qui a déclaré que la Confédération soutiendrait avec bienveillance tous les efforts accomplis dans ce sens. Il a ajouté, toutefois, qu'il ne fallait pas attendre pour un avenir immédiat des secours financiers considérables. La question de l'enseignement civique a donné lieu à une vive discussion. L'assemblée s'est séparée sans avoir voté aucune résolution. (*L'Éducateur.*)

Belgique. — *Pour les instituteurs belges.* — Le bureau international d'Amsterdam a reçu jusqu'à fin avril, pour les instituteurs belges, 74,554,55 florins, dont voici le détail : Hollande, 20,993 ; France, 11,904 ; Suède, 10,185 ; Angleterre, 7,579 ; Suisse, 3,193 ; Norvège, 2,480 ; Portugal, 2,021 ; Espagne, 1,643 ; Russie, 1,579 ; Italie, 1,395 ; Danemark, 1,001 ; Indes néerlandaises, 542 ; Bulgarie, 374. Au 26 avril dernier, on avait distribué 19,447 florins. Lorsque les instituteurs belges rentreront dans leurs pays et trouveront leurs foyers dévastés, l'aide internationale leur sera précieuse : la souscription reste ouverte.

Allemagne. — Le nombre total des instituteurs appelés au service militaire s'élève à 54,518. Ont obtenu la croix de fer 5,121, et d'autres distinctions 934.

Etats-Unis. — A l'occasion de l'Exposition de San-Francisco, un congrès international d'éducation a eu lieu. Il a été tenu en même temps que le 53^{me} congrès annuel de la grande Fédération nationale du personnel enseignant des Etats-Unis. La participation a été très grande. Les séances ont eu lieu à l'auditoire municipal, une salle énorme, dont les installations sont admirables et qui contient 6,000 places assises. C'est devant un auditoire de près de 4,000 personnes que furent prononcés les discours de bienvenue. Le morceau capital de la première séance fut un discours du président sortant, M. David Karr Jordan, chancelier de l'Université Le land Stanford ; il a pris pour sujet : Les instituteurs et la guerre. Il a fait voir que la guerre est par définition la négation même de l'idéal humain, puisqu'elle suspend, nie ou viole les droits les plus évidents, les intérêts les plus vitaux, les devoirs les plus sacrés. Il invite les membres du corps enseignant à faire méditer leurs élèves sur l'exemple donné à cet égard par les Etats-Unis, fédération d'Etats libres et égaux en droits, peuple de cent millions d'habitants qui n'a point d'armée.

Le congrès a voulu mettre la question de la paix en tête de son programme et de sa déclaration de principes. Parmi ses conclusions, il y a un pressant appel aux instituteurs du monde entier pour qu'ils entreprennent de populariser l'idéal du pacifisme, l'abolition de la guerre, le règlement des conflits internationaux par le droit et non par la force, enfin le fonctionnement de toutes les institutions dans un grand effort de civilisation et de justice. Les huit autres résolutions

se rapportent plus directement aux matières d'ordre scolaire. Le congrès a émis un vœu en faveur de l'élargissement de la notion de l'école ; il a constaté que dans les dernières décades un mouvement s'est dessiné pour associer l'école à la vie de l'enfant, de la famille et de la cité ; on se préoccupe davantage de la santé de l'enfant, de son besoin d'activité physique et du travail manuel qui l'attend dans la vie pratique. Pour correspondre à ces tendances, le congrès demande qu'on multiplie les terrains de jeux, qu'on organise l'inspection médicale des écoles, qu'on intéresse les parents à tout ce qui se passe à l'école et qu'on fasse dans les programmes une plus grande place aux accessoires qui décupleront l'action sociale de l'école.

La seconde résolution est relative à l'organisation de l'enseignement rural. Il ne s'agit pas seulement de donner des leçons d'agriculture, mais de prendre toute une série de mesures tendant à transformer l'école du village, de manière à mettre les travailleurs de la campagne sur le même pied d'égalité avec ceux du commerce et de l'industrie en assurant à leurs enfants une éducation civile et économique, morale et sociale tout aussi complète.

Le troisième vœu, complément significatif du précédent, recommande la création d'un vaste service d'inspection surtout pour les écoles de la campagne. Il demande aux établissements d'enseignement supérieur d'instituer des cours spéciaux pour former des inspecteurs instruits de toutes les questions administratives, économiques et sociales que doit connaître un surintendant de l'éducation nationale ; et aux Etats d'établir un certificat spécial exigible de tout candidat à ces fonctions inspectorales.

Le quatrième vœu réclame pour le personnel enseignant, dont la situation varie avec les différents Etats, l'établissement de salaires convenables et annuels, la sécurité de l'emploi, une pension de retraite et la libération de tout arbitraire. Dans le vœu suivant, le congrès s'occupe des appropriations spéciales aux besoins de certains groupes, de certains enfants, les uns arriérés, les autres plus avancés que la moyenne : il propose d'augmenter la durée de la journée scolaire, de joindre aux heures de classe les jeux et les exercices athlétiques, d'ouvrir l'école aux adultes qui désirent la fréquenter et d'établir pour eux des conférences. Tous ces vœux supposent une augmentation des dépenses. Aussi, la sixième résolution aborde la question financière et laisse entendre que le développement normal de l'instruction publique se traduira par un chiffre qui sera probablement la moitié des

taxes payées par la nation. La septième résolution exprime la sympathie de l'Association nationale pour tous les efforts opérés à côté de l'école pour compléter l'éducation morale et sociale. La huitième et dernière résolution appelle l'attention sur la seule institution centralisatrice en matière d'éducation que possèdent les Etats-Unis, sur le Bureau d'éducation de Washington, qui publie des rapports annuels sur la marche de l'éducation américaine.

Il y eut en tout quatre journées de congrès général et huit journées de congrès départementaux, spéciaux à des sujets particuliers, tels que jardins d'enfants, hygiène scolaire, éducation agricole, investigations sur la science de l'éducation, musique, éducation physique, administration scolaire, programmes primaires, enseignement commercial, travaux manuels, apprentissage, écoles techniques, bibliothèques publiques, enfants anormaux, écoles normales, préparation des maîtres, inspection des écoles publiques, etc. Sur chacune de ces matières, des rapports ont été présentés par des spécialistes. Chaque orateur n'avait qu'un nombre limité de minutes pour s'expliquer et cette consigne fut suivie avec une impitoyable rigueur; maints orateurs ont été arrêtés net au milieu d'un développement. Les lectures des rapports n'étaient suivies d'aucune discussion; l'auditoire, composé de cinq ou six mille personnes, se contentait d'écouter dans un silence impressionnant, qui tranchait avec nos habitudes parlementaires admises en Europe.

(D'après le *Manuel général*.)

France. — Dans le *Bulletin de la Société d'éducation*, il vient de paraître une étude qui expose la situation comparée de l'enseignement secondaire libre, depuis l'année 1850 jusqu'à nos jours. Trois graphiques rendent saisissants les résultats constatés. L'auteur a divisé la série d'années, sur lesquelles portent ses recherches, en trois périodes : 1850 à 1877, 1877 à 1901, 1901 à 1913. A la fin de la première période, l'enseignement public recueillait 42 pour % de la population scolaire totale; l'enseignement privé et libre était en progrès. La seconde période marquée par l'exécution des décrets contre les congrégations religieuses et la désorganisation de beaucoup de collèges catholiques, se termine avec 45 pour % de la population scolaire totale dans les établissements publics; mais l'enseignement libre est cependant en progrès constants, recevant à peu près totalement l'effectif des élèves de l'enseignement libre, les établissements publics décroissant d'une façon continue. Enfin, à la suite des lois qui, dans

la période commençant en 1901, ont frappé les institutions catholiques, l'enseignement public atteint un nombre d'élèves représentant le 56 pour %. Toutefois, les chiffres établissent que l'enseignement libre se relève progressivement, de telle sorte que, pour l'année 1912-1913, le contingent de l'enseignement libre a notamment augmenté. Ce faible aperçu montre l'intérêt de l'étude publiée par le *Bulletin de la Société d'éducation*. Il a aussi ce mérite particulier, en éclairant les esprits, de ranimer les courages.

AVIS

Les membres du corps enseignant des arrondissements VI et IV B traiteront, pendant le présent semestre, la question pédagogique suivante :

Faiblesse de nos élèves en rédaction. Ses causes. — Moyens d'y remédier.

Les travaux doivent être remis aux inspecteurs pour le 1^{er} février au plus tard.

20 novembre 1915.

J. RISSE, *inspecteur.*

J. CRAUSAZ.
